

Direction des affaires juridiques

JB/DLL/n°2017-55

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 712-2 du code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université François Rabelais de Tours ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 9 mai 2016 portant élection de M. Philippe Vendrix en qualité de président de l'Université François-Rabelais de Tours ;

DECIDE

Article 1^{er} : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Isabelle Guillouet, Directrice de la recherche et de la valorisation, à l'effet de signer, au nom du président et dans la limite de ses attributions et compétences :

- les autorisations de dépôt de sujet de thèse ;
- les autorisations de réinscription en doctorat à partir de la 4^{ème} année ;
- les attestations de diplôme de doctorat et d'habilitation à diriger les recherches ;
- les annexes descriptives au diplôme de doctorat ;
- les copies de diplôme de doctorat et d'habilitation à diriger les recherches ;
- les courriers et les attestations non décisives relevant de la compétence de la direction de la recherche et de la valorisation ;
- les bons de commande, les certifications de service fait, les ordonnancements des dépenses, les émissions de titres de recette et les certificats administratifs des centres financiers R2, R4ZC, R4ZZ, Z4BF ;
- les certifications de service fait et les certificats administratifs du centre financier R4ZV ;

Spécimen de la signature du délégataire	
---	--

Article 2 : La présente décision, qui prend effet à compter de sa signature, abroge et remplace tout acte précédent ayant le même objet. Elle fera l'objet d'une publication sur le bulletin officiel de l'université consultable sur le site internet de l'université

Article 3 : Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 10 février 2017

Le Président,


Philippe Vendrix

Mis en ligne le : 16 FEV. 2017